



Créateurs de droits nouveaux



PRÊT ADOSSÉ À L'ÉPARGNE SALARIALE

Une solution de prêt méconnue

Vous avez de l'épargne salariale bloquée et vous avez besoin d'argent rapidement pour réaliser des projets ?



LES + DU PRÊT SUR ÉPARGNE SALARIALE

- “ Aucune justification sur l'utilisation des sommes prêtées
- “ Vous continuez de bénéficier des avantages liés à l'épargne salariale
- “ Mensualités allégées
- “ Pas besoin de changer de banque



Les principes du prêt adossé à l'épargne salariale :

- “ Vous pouvez emprunter de 700 euros jusqu'à la totalité de votre épargne salariale (sous conditions)
- “ Vous ne remboursez que les intérêts et l'assurance (facultative) du prêt
- “ Vous remboursez le capital quand votre épargne est débloquée
- “ Vous pouvez le rembourser par anticipation sans pénalités jusqu'à 10 000 euros



Pour en savoir plus :

Demandez votre prêt par téléphone
du lundi au vendredi de 9h à 19h
et le samedi de 8h30 à 13h au :

0 800 201 202 Service & appel gratuits



Les coordonnées fournies sont celles de Eole Finance, partenaire de plus de 1 200 Comités d'Entreprise. Eole Finance est le créateur du Prêt Myself.
Vous avez le droit de vous renseigner auprès d'autres organismes de crédit.